

Il est devenu évident ces jours derniers, au cours des délibérations de la conférence constitutionnelle, que les provinces en ont assez de la façon dont le gouvernement fédéral envisage tous ces programmes. En premier lieu, la plupart d'entre elles estiment qu'on les force à coup de pressions ou de flatteries à se lancer dans ces programmes contre leur gré et avant qu'elles puissent espérer les alimenter à l'aide des maigres revenus fiscaux dont elles disposent.

M. Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, et M. Robarts, premier ministre de l'Ontario, ont tous deux clairement manifesté qu'ils ne souhaitaient pas voir refler à leur province d'autres programmes de ce genre avant qu'ait été élargie suffisamment l'assiette de l'impôt, afin d'éviter une crise financière. C'est là que réside, à mon sens, la solution de l'ensemble du problème posé par la gestion et le financement des très vastes, très généreux et très coûteux programmes d'assistance sociale que nous avons déjà.

L'assiette de l'impôt doit être élargie: il importe que le fisc ramasse des dollars additionnels. Actuellement, l'assiette de l'impôt rapporte trop peu pour assurer la couverture de tous les programmes dont nous souhaitons bénéficier. Une surtaxe ne résoudra rien. Elle reviendrait simplement à serrer un peu plus fort la poule dans l'espoir d'en voir sortir un minuscule œuf d'or supplémentaire. Ce qu'il faudrait tenter, c'est d'élever plus de poules et de leur faire pondre plus d'œufs. S'il resserre encore un peu son étreinte, le ministre des Finances risque de voir la poule, pardon, le contribuable canadien, rendre l'âme entre ses mains. Certes, une surtaxe fédérale sur le revenu n'est pas de nature à aider les provinces à payer leur quote-part des frais d'administration croissants de nos nombreux régimes de bien-être social. Cette surtaxe peut aider le gouvernement fédéral dans une faible mesure, mais les provinces doivent porter le fardeau de leurs responsabilités tout en étant entravées par les mêmes restrictions à la même assiette de l'impôt.

Il n'y a que deux moyens, me semble-t-il, qui nous permettraient de subvenir aux frais qui s'accroissent à un rythme accéléré relativement aux régimes d'assurance frais médicaux, d'hospitalisation et autres programmes de bien-être et c'est en les administrant de façon plus économique et en élargissant l'assiette de l'impôt, grâce à un programme national concerté d'expansion et de développement. Ce n'est pas en jonglant avec les chiffres des comptes nationaux ou en accumulant les impôts que nous allons résoudre le problème.

Le Canada, sous le gouvernement actuel ressemble à un travailleur qui suit un régime

sévère. Pendant un certain temps il vit de ses réserves de graisse, mais avant longtemps tous les bienfaits de l'amaigrissement seront contrebalancés par une perte d'énergie, l'incapacité de faire un travail productif et un tort permanent causé à l'organisme. Si le Canada veut accomplir tout le travail qu'il veut faire, en l'occurrence, se charger entièrement de programmes de bien-être social, du berceau jusqu'au tombeau, il lui faut alors nourrir l'organisme national avec des rentrées croissantes de biens nationaux imposables.

A moins que nous ne prenions une attitude plus positive et plus dynamique, monsieur l'Orateur, je crains que le Canada ne subisse une crise économique. Ce serait ironique si en continuant de faire preuve d'imprévoyance comme nous le faisons actuellement, nous finissions par mettre le pays dans une situation où ce serait lui qui aurait le plus besoin d'assistance sociale.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, le bill C-139 a pour objet de prolonger pour un délai d'un an la surtaxe de 3 p. 100 imposée aux particuliers et aux corporations en 1968. Les députés se rappelleront l'histoire de cette surtaxe, monsieur l'Orateur. Le gouvernement avait déjà tenté d'imposer une surtaxe de 5 p. 100, mais le bill avait été défait. Il s'agissait d'une surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu des particuliers. Après diverses tentatives de la part du gouvernement pour imposer de nouveau la taxe, il a fixé à 3 p. 100, en guise de compromis, la surtaxe des particuliers et des corporations.

Les députés se souviendront que le ministre des Finances de l'époque avait déclaré en présentant le bill qu'il ne visait pas à augmenter considérablement les revenus, mais plutôt à stabiliser l'économie. Lorsqu'il fut présenté pour la première fois en 1968, ce bill devait s'appliquer à l'année 1968. Le gouvernement demande maintenant qu'il soit prolongé de nouveau de manière à s'appliquer à 1969. L'imposition de cette taxe particulière ne semble guère avoir contribué à stabiliser l'économie. Je me rappelle avoir lu en 1955 le rapport du Conseil économique du Canada, qui recommandait que l'économie nationale soit orientée dans trois directions principales: premièrement, le plein emploi; deuxièmement, un taux élevé de croissance économique; troisièmement, une stabilité raisonnable des prix.

Au sujet du premier objectif, le plein emploi, le Conseil économique déclarait que le taux de chômage au Canada ne devrait jamais dépasser 3 p. 100. Aujourd'hui, le chômage est excessif et le taux, corrigé selon les variations saisonnières, dépasse 5 p. 100, compte tenu de disparités régionales dans les Maritimes, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Selon la tendance actuelle, les mois d'hi-